

Editorial

Pour garantir, à l'avenir également, un système de santé qui soit de qualité, il faut disposer d'une main-d'œuvre qualifiée à tous les niveaux. La direction Formation professionnelle et éducation générale du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) est compétent pour la réglementation des professions de la santé non-universitaires. Dans une optique de politique de la formation professionnelle, il convient notamment de proposer des profils professionnels attractifs, orientés vers le marché du travail et offrant de multiples perspectives de développement. La Confédération, les cantons et des organisations du monde du travail ont élaboré à cette fin le Masterplan «Formation aux professions de soins» pour aborder les problématiques conjointement et mettre en œuvre les mesures nécessaires de manière coordonnée.

L'introduction à l'échelle nationale, de la formation professionnelle initiale sur deux ans «Aide en soins et accompagnement AFP», en 2012, a représenté un pas important vers une hausse du nombre de titres délivrés. Cette nouvelle formation dans le domaine de la santé est facilement accessible, au même titre que les formations initiales sur trois ans déjà existantes «Assistant/-e en soins et santé communautaire CFC» et «Assistant/-e socio-éducatif/ve CFC».

Si le nombre de titres délivrés au degré secondaire ne cesse de croître, la situation n'a pas encore atteint nos espérances en ce qui concerne les titres décernés au degré tertiaire. Notre pays a pourtant un urgent besoin de personnel hautement qualifié susceptible de jouer un rôle de premier plan dans les futures structures de prise en charge sanitaire. Dans ce contexte, les disparités régionales observées en matière de politique de formation ont aussi leur légitimité. En outre, des travaux sont actuellement menés à tous les échelons; ils portent par exemple sur un modèle d'indemnisation valable à l'échelle nationale pour la formation de base et la formation continue en entreprise dans le domaine non-universitaire, ou sur la mise sur pied d'un monitoring visant à fournir les bases nécessaires à l'élaboration des stratégies cantonales de prise en charge sanitaire. Au niveau des hautes écoles spécialisées, la nouvelle loi sur les professions de la santé, en cours d'élaboration, permettra d'uniformiser les exigences professionnelles requises dans ce domaine et contribuera ainsi également à accroître la qualité des formations proposées. Les différents partenaires s'engagent ensemble à promouvoir le capital humain à tous les niveaux et l'attrait de toutes les filières de formation.

Josef Widmer, Directeur suppléant du SEFRI,
responsable du domaine de direction Formation
professionnelle et éducation générale

Formation en médecine humaine et dans les professions des soins et de l'accompagnement

Les chiffres relatifs au personnel de santé sont une base importante pour la planification et le pilotage dans le domaine de la santé. Pour avoir une image la plus complète possible, permettant entre autres de formuler des prévisions sur le futur besoin en personnel, il faut dans l'idéal disposer de données à la fois sur l'effectif actuel du personnel et sur les arrivées (par ex. via les immigrations et les formations) et les départs (par ex. via les retraites ou les sorties précoces de la profession).

L'Observatoire suisse de la santé (Obsan) a publié jusqu'ici plusieurs travaux sur le personnel de santé donnant chacun un éclairage sur des aspects différents: état des lieux des effectifs, prévisions sur le futur besoin en personnel, personnel de santé étranger, etc. Ce bulletin de l'Obsan constitue une autre pièce du «puzzle»: il est consacré aux formations dans le domaine de la santé proposées en Suisse et donc aux personnes qui suivent une formation professionnelle initiale (apprentissage professionnels, degré secondaire II), une formation dans une école supérieure (degré tertiaire B) ou une formation dans une haute école spécialisée (degré tertiaire A). Cette publication considère exclusivement la formation pré-graduée et post-graduée en médecine humaine ainsi que des formations dans le domaine des soins et de l'accompagnement.

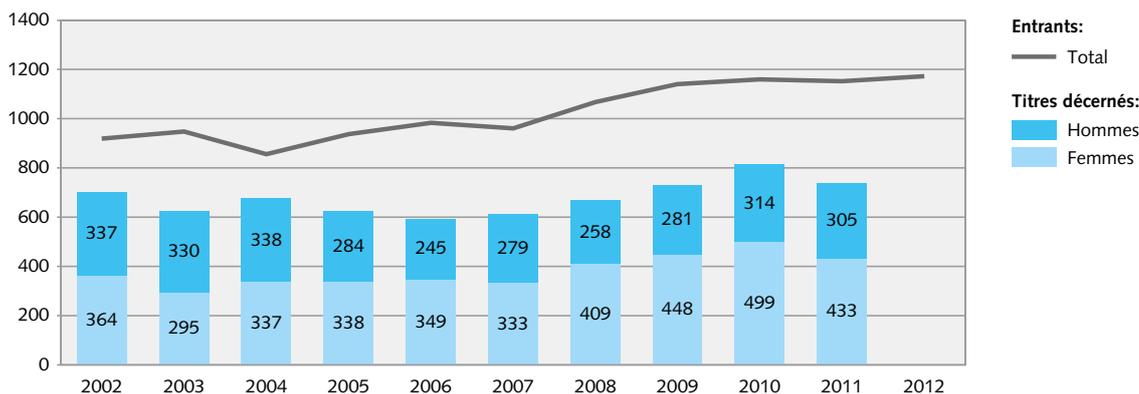
La publication montre combien de personnes sont formées dans chaque profession et chaque degré d'enseignement et comment ces chiffres ont évolué ces dernières années.

Formation de base et formation post-graduée en médecine humaine

a) Formation de base

60% des étudiants en médecine sont des femmes

La figure 1 présente le nombre annuel de titres universitaires délivrés en médecine humaine. 738 titres ont été décernés en 2011. Ces dix dernières années, ce chiffre a varié entre 594 et 813. Si l'on considère le nombre d'entrants, on peut prédire que le nombre de titres décernés en médecine humaine va augmenter ces prochaines années. En effet, 1173 personnes ont entamé des études de médecine en 2012, un chiffre en progression de 28% par rapport à celui observé en 2002.



Source: OFS, Système d'information universitaire suisse

© Obsan

La part des femmes s'est stabilisée à quelque 60% ces dernières années, tant au niveau des entrants qu'au niveau des titres décrochés. En 2011, les femmes représentaient 58,7% des étudiants en médecine ayant achevé leurs études.

Dans le classement du nombre de diplômes de médecin délivrés, l'Université de Zurich figure en tête (207), suivi de celles de Berne (159), de Lausanne (131) et de Bâle (130).

b) Formation post-graduée

Progression du nombre de titres de spécialiste dans le domaine de la médecine de premier recours

En 2012, 1715 titres fédéraux de spécialiste (voir encadré 1) au total ont été décernés. Les titres de spécialiste les plus fréquemment obtenus ont été, par ordre décroissant: *médecine interne générale* (496 titres), *médecin praticien* (259), *psychiatrie et psychothérapie* (170), *pédiatrie* (89), *médecine intensive* (73), *anesthésiologie* (70) et *chirurgie* (65).

Si l'on rassemble les titres de spécialiste en plusieurs groupes ou spécialisations (voir encadré 2), on peut alors mieux observer certaines tendances: en 2012, 755 titres de spécialiste ont été délivrés dans le domaine de la médecine de premier recours (fig. 2), soit 44% de l'ensemble des titres de spécialiste décernés. Les parts correspondantes des autres groupes sont les suivantes: psychiatrie 12%, médecine

spécialisée sans activité chirurgicale 12% également, médecine spécialisée avec activité chirurgicale 11%, pédiatrie 5%, gynécologie 3% et finalement les *autres médecines spécialisées* 13%.

Une comparaison des chiffres au cours des dix années considérées montre qu'en 2002 et en 2003, le nombre de titres de spécialiste décernés a été nettement plus important que dans les années suivantes, en particulier en médecine de premier recours et en psychiatrie. Ce phénomène peut s'expliquer par l'entrée en vigueur, en 2002, de la modification de la loi fédérale concernant l'exercice des professions de médecin, de pharmacien et de vétérinaire en Suisse. Dans le cadre de cette modification, l'obligation de suivre une formation post-graduée a été introduite pour les médecins indépendants. Les médecins qui étaient déjà indépendants avant l'entrée en vigueur de la modification de la loi ont pu acquérir, durant une phase transitoire, les titres *médecin praticien*, *médecine générale*, *psychiatrie et psychothérapie* et *psychiatrie de l'enfant* à des conditions facilitées. On peut supposer que de nombreux médecins ont exploité cette possibilité, d'où les chiffres élevés de 2002/03.

A partir de 2006, on note une hausse constante du nombre de titres de spécialiste attribués. Les titres relevant de la spécialisation *médecine de premier recours* ont notamment progressé, tant en termes absolus (de 359 à 755) qu'en termes relatifs (de 35% à 44%). Dans la spécialisation

Titres de spécialiste décernés selon le type de spécialisation, 2002–2012

Fig. 2



Source: OFSP, Registre des professions médicales

© Obsan

gynécologie, après un creux en 2006 (17), le nombre de titres délivrés est reparti ensuite à la hausse, mais sa part dans l'ensemble des titres de spécialiste délivrés est restée assez stable (entre 2% et 4%). Aucune évolution claire n'est perceptible dans la spécialisation *psychiatrie*. On peut cependant supposer que parmi les 198 titres décernés dans cette spécialisation en 2012, un bon nombre d'entre eux ont été acquis par des médecins formés à l'étranger (voir fig. 4).

La progression de la part des femmes varie selon la spécialisation

Parmi les personnes ayant obtenu un titre fédéral de spécialiste en 2012, on trouve 51,5% de femmes, alors que celles-ci n'étaient que 38,0% en 2002. La représentation féminine varie fortement selon la spécialisation (fig.3). L'année dernière, elle était la plus élevée en gynécologie (85,7%) puis en pédiatrie (67,4%). Elle se situait à 55,8% en médecine de premier recours et à 56,1% en psychiatrie. La part moyenne des femmes dans les autres spécialisations atteignait 39,6% et était très nettement inférieure à la moyenne en médecine spécialisée avec activité chirurgicale: à peine 30% ces dernières années.

La part des femmes tend à augmenter au fil du temps dans toutes les spécialisations. La proportion des titres de spécialiste attribués à des femmes s'est nettement accrue ces dix dernières années en médecine de premier recours,

passant de 36,4% en 2002 à 55,8% en 2012. Elle est parfois très fluctuante au fil des années dans les autres spécialisations.

L'âge moyen au moment d'obtenir le titre de spécialiste se situait à 37,9 ans en 2012. Les médecins ayant acquis un titre en pédiatrie sont en moyenne les plus jeunes (34,3 ans), ceux qui ont obtenu un titre en psychiatrie étant en moyenne les plus âgés (42,2 ans).

Toutes spécialisations confondues, l'âge moyen des titulaires a légèrement baissé au cours des dix dernières années.

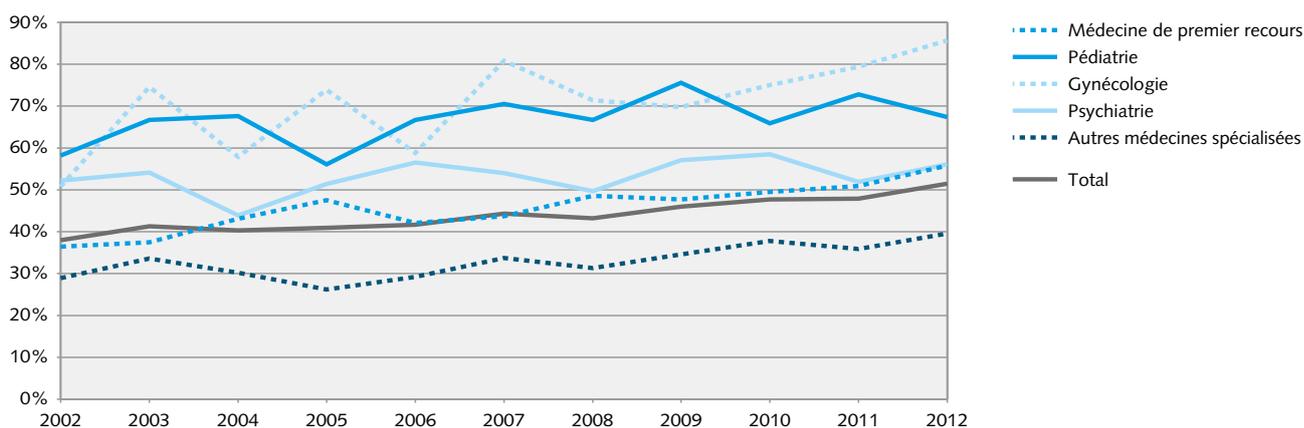
Part croissante des médecins ayant un diplôme étranger

En 2012, 40,1% des 1715 titres de spécialiste ont été décernés à des médecins ayant achevé leur formation de base à l'étranger. En 2002, cette part se situait à 14,6%. La hausse a été observée dans toutes les spécialisations, bien que, dans certaines d'entre elles, on note des fluctuations assez importantes d'année en année (par ex. gynécologie).

En 2012 également, la proportion de médecins titrés formés à l'étranger était très variable selon la spécialisation (fig. 4): la psychiatrie (55,6%) et la médecine de premier recours comptaient les plus fortes proportions de médecins titrés formés à l'étranger. Les parts correspondantes dans les autres spécialisations étaient les suivantes: gynécologie 39,3%, pédiatrie 32,6% et les spécialisations restantes 32,4%.

Titres de spécialiste décernés: proportion de femmes, 2002–2012

Fig. 3

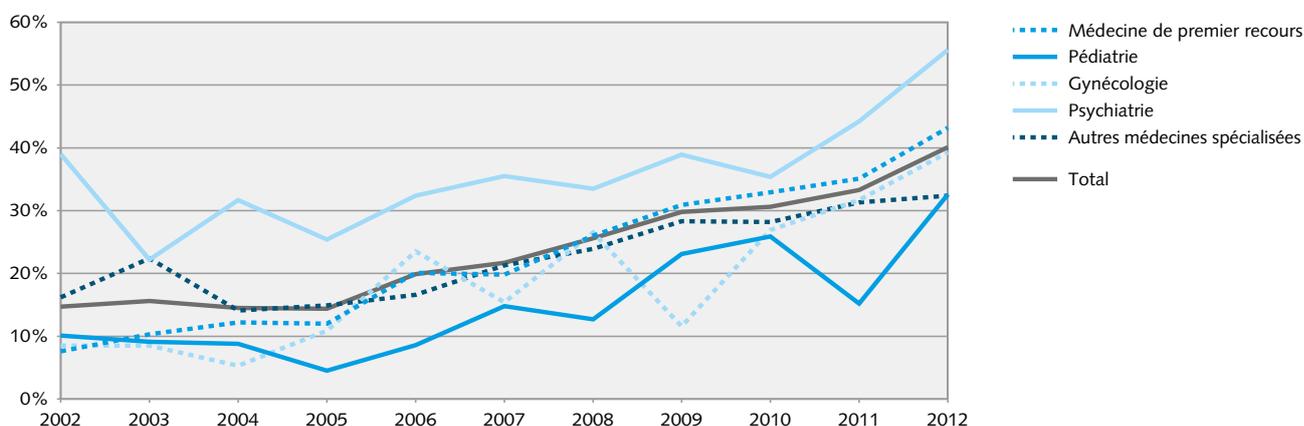


Source: OFSP, Registre des professions médicales

© Obsan

Titres de spécialiste décernés: proportion de médecins avec un diplôme étranger, 2002–2012

Fig. 4



Source: OFSP, Registre des professions médicales

© Obsan

Encadré 1: Formation médicale pré-graduée et post-graduée en Suisse

La formation professionnelle en médecine est structurée en trois parties distinctes: formation pré-graduée (ou formation de base), formation post-graduée et formation continue. Cette dernière partie ne sera pas traitée dans cette publication.

Formation de base ou pré-graduée

Les études complètes en médecine humaine peuvent être suivies en Suisse dans les universités de Bâle, Berne, Zurich, Genève et Lausanne (dans celles de Neuchâtel et de Fribourg: uniquement les premières années). Les étudiants acquièrent le *Bachelor of Medicine* après les trois premières années d'études, puis le *Master of Medicine* après trois années supplémentaires. Le titre de master permet de s'inscrire à l'examen final fédéral (diplôme fédéral en médecine humaine). Ce diplôme permet à son titulaire d'exercer une activité non indépendante dans un hôpital ou un cabinet médical.

Formation post-graduée

Après les études de médecine vient la formation post-graduée pour spécialiste. Cette formation dure généralement 6–7 ans et s'achève par l'obtention d'un titre postgrade fédéral (appelé également titre de spécialiste). Il y a actuellement 44 programmes de formation postgrade accrédités.

Un titre de spécialiste est nécessaire pour pouvoir exercer une activité professionnelle indépendante de médecin et, pouvoir ouvrir un cabinet médical.

Encadré 2: Définitions des titres postgrades en médecine

Spécialisation *médecine de premier recours*: médecine interne générale, médecin praticien

Spécialisation *pédiatrie*: pédiatrie

Spécialisation *gynécologie*: gynécologie et obstétrique

Spécialisation *psychiatrie*: psychiatrie d'enfant, psychiatrie et psychothérapie

Spécialisation *médecine spécialisée sans activité chirurgicale*: dermatologie et vénéréologie, neurologie, médecine physique et réadaptation, médecine tropicale et médecine de voyages, infectiologie, cardiologie, gastroentérologie, allergologie/immunologie, endocrinologie/diabétologie, hématologie, oncologie médicale, néphrologie, pneumologie, angiologie, rhumatologie

Spécialisation *médecine spécialisée avec activité chirurgicale*: chirurgie, chirurgie pédiatrique, neurochirurgie, ophtalmologie, chirurgie orthopédique, ORL, chirurgie plastique, urologie, chirurgie vasculaire et thoracique, chirurgie orale et maxillo-faciale

Autres médecines spécialisées: anesthésiologie, médecine légale, pathologie, prévention et santé publique, génétique médicale, médecine pharmaceutique, médecine du travail, médecine nucléaire, radiologie, pharmacologie et toxicologie cliniques, radio-oncologie/radiothérapie, médecine intensive

Formations dans le domaine des soins et de l'accompagnement

Dans le domaine des soins et de l'accompagnement, des formations sont proposées au degré secondaire II (formation professionnelle initiale/apprentissages professionnels) et au degré tertiaire (écoles supérieures et hautes écoles).

a) Degré secondaire II

Les informations ci-après se réfèrent aux apprentissages professionnels (formation professionnelle initiale) dans le domaine des soins et de l'accompagnement. On distingue ici les professions avec certificat fédéral de capacité CFC (3 ans de formation) et les professions avec attestation fédérale de formation professionnelle AFP (2 ans de formation).

La formation *Assistant/-e en soins et santé communautaire CFC* est très prisée

La figure 5 (graphique du haut) présente les chiffres concernant la formation *Assistant/-e en soins et santé communautaire CFC* (ASSC). Cette récente profession de la santé, créée en 2002, fait aujourd'hui partie des apprentissages professionnels les plus appréciés en Suisse. En effet, 3387 certificats fédéraux de capacité ont été délivrés dans cette profession en 2011, contre 777 six ans plus tôt. Les chiffres relatifs aux entrants (contrats d'apprentissage nouvellement conclus) montrent que le nombre de personnes ayant choisi cette formation continue d'augmenter. En 2012, 3576 personnes ont commencé cet apprentissage, contre 2097 en 2006.

La part des femmes dans ce domaine se situe depuis des années à un peu plus de 90%.

La figure considère aussi les titres de la formation régie par l'ancien droit *Aide familiale CFC*, qui n'existe plus depuis 2010. Cette formation était équivalente à la formation actuelle *Assistant/-e en soins et santé communautaire CFC* (pour des informations détaillées concernant la reconnaissance des formations régies par l'ancien droit, voir Schäfer et al., 2013).

Le modèle de formation différencié *Assistant/-e socio-éducatif/ve CFC* en légère progression

La formation professionnelle initiale *Assistant/-e socio-éducatif/ve CFC* (ASE) est aussi une nouvelle formation proposée au degré secondaire II. Elle a été introduite en 2005 et peut être suivie selon trois orientations spécifiques (accompagnement des personnes âgées, accompagnement des personnes handicapées ou accompagnement des enfants) ou selon l'orientation généraliste. Seuls l'accompagnement des personnes âgées et la variante généraliste ont été considérés dans le cadre de cette publication, car les hôpitaux et les établissements médico-sociaux emploient en premier lieu des personnes formées dans l'une de ces deux orientations.

En 2012, 606 certificats ont été décernés dans ces deux modèles de formation de l'apprentissage d'assistant/-e socio-éducatif/ve (ASE), dont 53% environ dans l'orientation généraliste (fig. 5, graphique au centre). Après la phase d'introduction, le nombre de certificats ASE a enregistré une hausse constante mais assez faible. Si l'on considère le nombre d'entrants, on voit qu'après avoir progressé continuellement, ce dernier a reculé dès 2010.

La figure montre aussi que les derniers titres de la formation régie par l'ancien droit *Assistant/-e de personnes âgées* ont été décernés en 2009. Ce titre était équivalent au certificat ASE (voir Schäfer et al., 2013).

Aide en soins et accompagnement AFP: premières attestations délivrées en 2012

Les titres de la formation régie par l'ancien droit *Aide soignant/-e* sont illustrés dans le graphique le plus bas de la figure 5. La baisse du nombre de titres dans cette dernière formation est due au remplacement de cette dernière par la nouvelle profession *Aide en soins et accompagnement AFP*. En 2011, 717 personnes ont conclu un contrat d'apprentissage pour cette nouvelle formation. Les premières attestations ont été délivrées en 2012; on ne connaissait pas encore leur nombre (de même que celui des titres d'aide soignant/-e) au moment de la publication de ce bulletin.

Le cours d'auxiliaire de santé CRS est très apprécié

Les auxiliaires de santé CRS forment une part importante du personnel de santé (notamment dans les établissements médico-sociaux), raison pour laquelle nous les évoquons ici même si le cours d'auxiliaire de santé CRS de la Croix-Rouge suisse n'est pas à proprement parler une formation professionnelle sanctionnée par un titre formel. Le cours, qui comprend 120 heures de théorie et un stage de 12 jours au minimum, n'a pas de place définie dans le système de formation. Le nombre de certificats délivrés n'a cessé de progresser ces dernières années. En 2011, il se montait à 4443, contre 3196 cinq ans plus tôt.

b) Degré tertiaire

Les informations ci-après se réfèrent aux formations en soins infirmiers dispensées dans des écoles supérieures (ES) et des hautes écoles spécialisées (HES). Les écoles supérieures font partie du degré tertiaire B, les hautes écoles spécialisées constituant, avec les universités, le degré tertiaire A. Les titres universitaires *Bachelor of Science in Nursing* (23 titres ont été décernés en 2011) ne sont cependant pas considérés dans la suite de cette publication.

Un tiers des infirmières et infirmiers formés dans une haute école spécialisée

En 2011, 2046 personnes ont obtenu un titre en soins infirmiers: 1365 dans une ES (*Infirmier/-ière dipl. ES*) et 681 dans une HES (*Bachelor of Science en soins infirmiers*). Autrement dit, un tiers (33,3%) de ces personnes ont suivi la formation dans une haute école spécialisée (fig. 6). La part des titres décrochés dans une HES a fortement progressé ces cinq dernières années. Cette évolution est due au fait que la formation en soins infirmiers au niveau HES a été introduite en Suisse alémanique en 2006 (voir encadré 3).

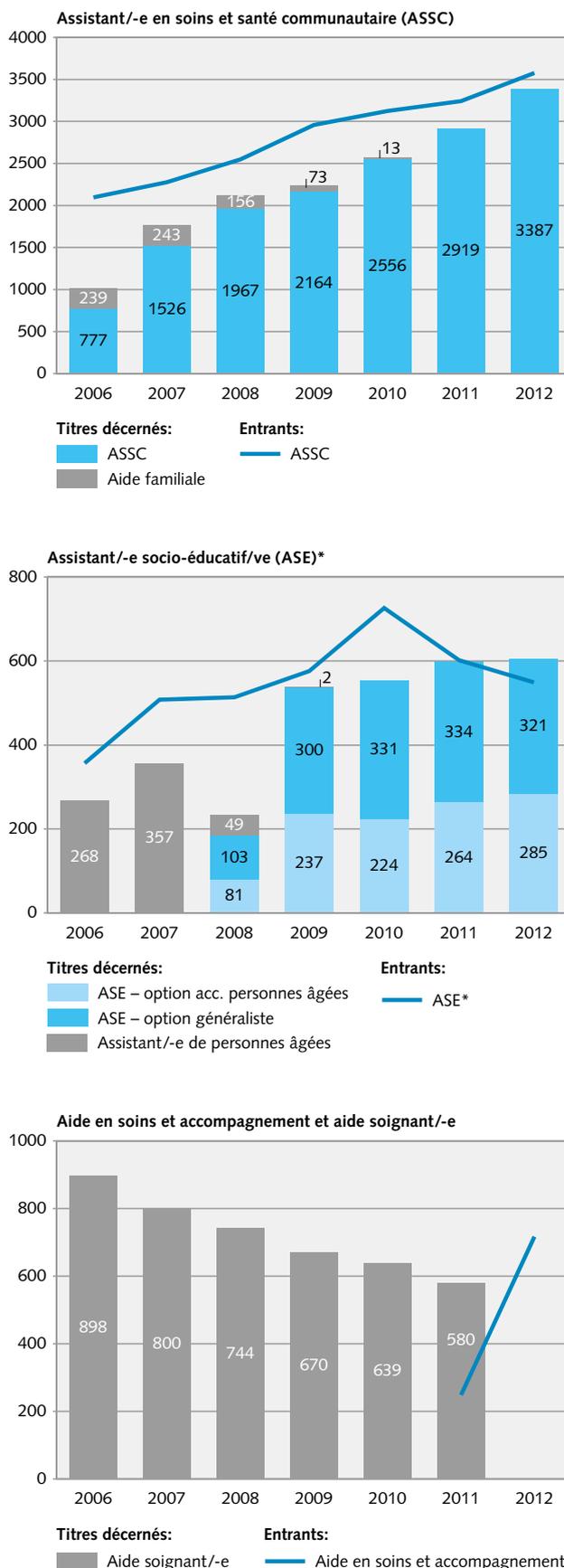
Les chiffres relatifs aux entrants montrent que le nombre des formations en soins infirmiers au niveau HES va continuer d'augmenter. En 2012, 1077 personnes ont entamé des études de bachelor en soins infirmiers, contre 566 cinq ans plus tôt. Au niveau ES, le nombre des entrants en soins infirmiers ES progresse également (2006: 517; 2011: 1634).

Les hommes sont toujours assez peu nombreux à se former dans le domaine des soins infirmiers: la part des femmes au sein de cette formation au niveau ES s'est maintenue à environ 90% pendant la période considérée (2011: 90,9%), alors que la part correspondante au niveau HES varie selon l'année entre 85% et 95% (2011: 87,1%).

Dans la figure 6, on trouve en sus de la formation *Infirmier/-ère dipl. ES* les deux formations régies par l'ancien droit *Infirmier/-ère niveau I* et *Infirmier/-ère*

Entrants et titres décernés dans le domaine des soins et de l'accompagnement: degré secondaire II, 2006–2011/12

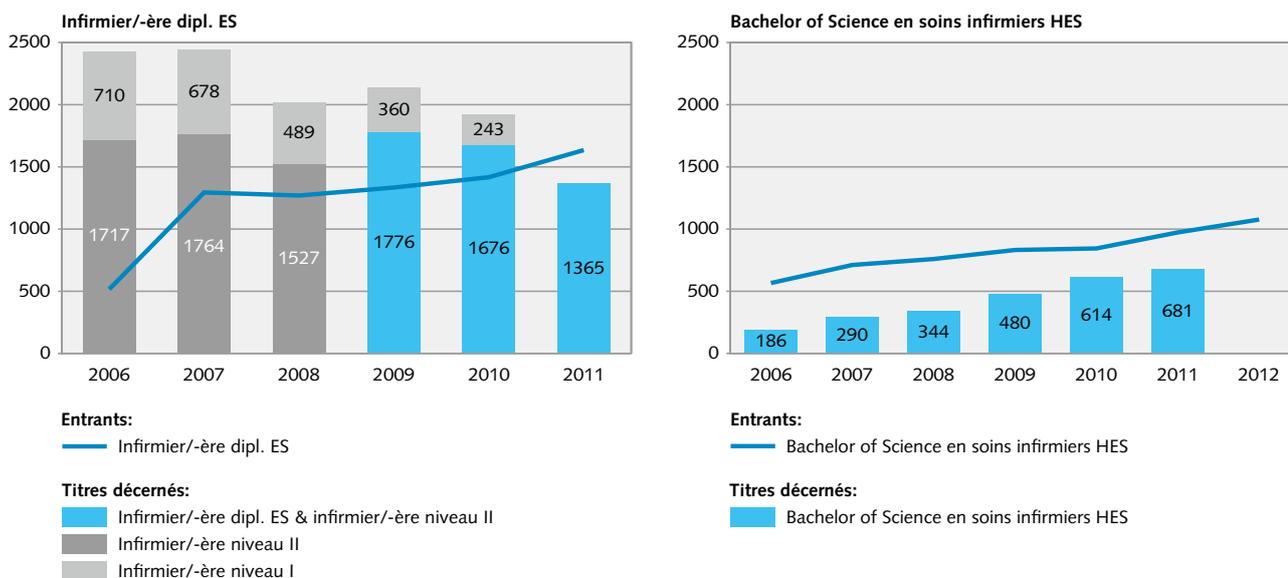
Fig. 5



* uniquement option généraliste et option accompagnement de personnes âgées

Source: OFS, Statistique de la formation

© Obsan



Source: OFS, Statistique de la formation/Système d'information universitaire suisse

© Obsan

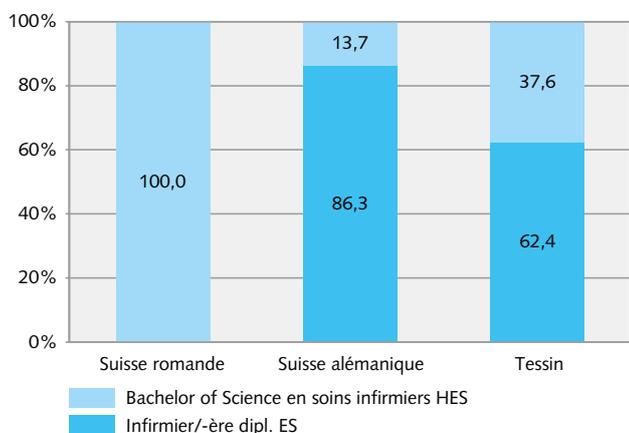
niveau II (explications concernant la reconnaissance de ces deux formations, voir Schäfer et al., 2013). Les derniers diplômes niveau I et niveau II ont été décernés en 2011; ces diplômes ont été groupés avec les titres ES dès 2009, raison pour laquelle ils ne peuvent être présentés séparément dans la figure.

Les structures de formation diffèrent selon la région linguistique

Les disparités entre régions linguistiques sont importantes (fig. 7; voir encadré 3). En Suisse alémanique, les infirmières et infirmiers sont formés principalement au niveau des écoles supérieures (2011: 86,3%) et il en va de même au Tessin (2011: 62,4%). En Suisse romande par contre, la formation en soins infirmiers est dispensée uniquement dans les hautes écoles spécialisées.

Proportion de titres décernés dans le domaine des soins selon le type d'institution et la région linguistique, 2011

Fig. 7



Source: OFS, Statistique de la formation/Système d'information universitaire suisse © Obsan

Encadré 3: Les formations dans le domaine des soins en mutation

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la formation professionnelle de 2004, la surveillance et la réglementation de la formation professionnelle non universitaire dans le domaine de la santé relèvent désormais de la compétence de la Confédération. Toutes les professions de la santé ont par conséquent été transférées dans le système ordinaire de formation de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT, devenu aujourd'hui: Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI). Les formations menant à un diplôme DN I et un diplôme DN II réglementées par la CRS ont été remplacées par des formations dans des écoles supérieures (ES) et dans les hautes écoles spécialisées (HES). Parallèlement, un nouvel apprentissage professionnel *Assistant/-e en soins et santé communautaire CFC* a été créé. Depuis lors, une formation intitulée *Aide en soins et accompagnement AFP* à également été créée.

A noter que des informations plus détaillées sur les formations et formations continues dans le domaine des soins et de l'accompagnement régies par l'ancien droit et par le nouveau droit figurent dans le dossier Obsan 24 (Schäfer et al., 2013).

En Suisse romande, la formation en soins infirmiers au degré tertiaire est dispensée exclusivement dans des hautes écoles spécialisées depuis 2002. Dans le reste de la Suisse, elle est proposée en parallèle dans des écoles supérieures et dans les hautes écoles spécialisées. Les premières filières en soins infirmiers positionnées au niveau HES n'ont démarré qu'en 2006 au Tessin et en Suisse alémanique. Selon une décision de la CDS, quelque 10% des infirmières et infirmiers devraient être formés au niveau HES en Suisse alémanique.

Compte tenu de la demande croissante de personnel dans le domaine des soins, la Confédération, les cantons et l'organisation du monde du travail en santé OdASanté ont élaboré ensemble le Masterplan «Formation aux professions de soins», qui doit permettre de coordonner et de concrétiser les mesures requises sur la base du partenariat de la formation professionnelle. Le but suprême du Masterplan est d'accroître le nombre de diplômés dans les professions des soins.

Les illustrations présentent le nombre de titres décernés et aussi, pour les formations régies par le nouveau droit, le nombre d'entrants. Le nombre des entrants et des titres pour l'année 2012 n'était pas encore connu au moment de la publication du présent bulletin.

Bilan

- La hausse du nombre de titres en médecine humaine va se poursuivre ces prochaines années compte tenu des nouvelles immatriculations enregistrées.
- La part des femmes se monte à environ 60% dans la formation médicale de base; elle atteint 52% dans la formation post-graduée mais varie beaucoup selon la spécialisation.
- Sur les 1715 titres de spécialiste décernés en 2012, 44% l'ont été dans la spécialisation *médecine de premier recours*.
- Le nombre de titres de spécialiste délivrés progresse depuis 2006, notamment en médecine de premier recours.
- 40% des titres de spécialiste sont actuellement accordés à des médecins qui se sont formés à l'étranger; ces derniers sont l'une des principales raisons de la hausse observée.
- La formation *Assistant/-e en soins et santé communautaire CFC*, avec plus de 3300 titres délivrés par an, est l'une des plus prisées en Suisse.
- Quelque 600 titres ont été décernés en 2012 au terme de la formation *Assistant/-e socio-éducatif/ve CFC* (orientation «accompagnement des personnes âgées» et orientation généraliste).
- Les 717 nouveaux contrats d'apprentissage conclus en 2012 montrent que la nouvelle filière de formation *Aide en soins et accompagnement AFP* rencontre du succès.
- La formation en soins infirmiers du degré tertiaire est dispensée pour l'heure à raison d'un tiers au niveau des hautes écoles spécialisées (*Bachelor of Science en soins infirmiers HES*) et de deux tiers au niveau des écoles supérieures (*Infirmier/-ère dipl. ES*); les structures de formation diffèrent cependant selon les régions linguistiques.
- La part des femmes se situe depuis des années à 85–90% dans toutes les filières de formation du domaine des soins et de l'accompagnement.

Encadré 4: Données utilisées

Les résultats relatifs au nombre de formations achevées se basent sur les statistiques de la formation (formation professionnelle initiale et formation professionnelle supérieure) ainsi que sur le Système d'information universitaire suisse SIUS (hautes écoles spécialisées et hautes écoles universitaires) de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Dans les chiffres relatifs aux diplômés dans le domaine des soins et de l'accompagnement, il faut tenir compte du fait qu'en raison des grands changements apportés dans ces groupes de professions, les séries de données peuvent présenter certaines ruptures (voir à ce sujet l'encadré 3).

Les chiffres relatifs aux *Auxiliaires de santé CRS* ont été fournis par la Croix-Rouge suisse (CRS).

Les analyses des titres de spécialiste décernés ont été faites à partir des données du *Registre des professions médicales (MedReg)* de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Pour plus d'informations

BFS, Statistiques de la formation: www.bfs.admin.ch
→ Thème: 15 – Formation, science

CDS, professions de santé non universitaires: www.gdk-cds.ch
→ Thèmes → Professions de la santé → Professions de santé non universitaires

Hänggeli, C., Lang, G., Kraft, E. & Bradke, S. (2010). Médecins libres praticiens. In: G. Kocher & W. Oggier (Eds.), *Système de santé suisse 2010–2012* (p. 59–71). Berne: Hans Huber.

Institut suisse pour la formation médicale post-graduée et continue ISFM, explications sur la formation médicale pré-graduée, post-graduée et continue: www.fmh.ch/bildung-siwf.html

OdASanté, système de formation et informations sur différentes formations et formations continues dans le domaine de la santé: www.odasante.ch

Oertle Bürki, C. (2009). Bildungsreformen in den nichtärztlichen Gesundheitsberufen. *Bulletin des médecins suisses*, 90(44): 1714–1717.

OFSP, professions de santé non universitaires: www.bag.admin.ch → Thèmes → Professions de la santé → Professions de santé non universitaires

OFSP, diverses informations sur la formation médicale pré-graduée et post-graduée: www.bag.admin.ch → Thèmes → Professions de la santé

OFSP, Registre des professions médicales (MedReg): www.bag.admin.ch → Thèmes → Professions de la santé → Registre des professions médicales – MedReg

Portenier, L., Bischoff, A., Schwendimann, R., Barth, A.-R. & Spirig, R. (2010). Soins infirmiers. In: G. Kocher & W. Oggier (Eds.), *Système de santé suisse 2010–2012* (p. 261–273). Berne: Hans Huber.

Schäfer, M., Scherrer, A. & Burla, L. (2013). *Bildungsabschlüsse im Bereich Pflege und Betreuung. Systematische Übersichtsarbeit* (Obsan Dossier 24). Neuchâtel: Observatoire suisse de la santé.

SEFRI, Professions de la santé: www.sbf.admin.ch → Thèmes → Formation professionnelle → Formations dans le domaine de la santé

Organisation faïtière suisse du monde du travail du domaine social SAVOIRSOCIAL: <http://savoirsocial.ch>

L'Observatoire suisse de la santé (Obsan) est une institution mandatée par la Confédération et les cantons. L'Observatoire suisse de la santé analyse les informations existant en Suisse dans le domaine de la santé. Il soutient la Confédération, les cantons et d'autres institutions du secteur de la santé publique dans leur planification, leur prise de décisions et leur action. Pour plus d'informations, veuillez consulter www.obsan.ch.

Impressum

Editeur

Observatoire suisse de la santé (Obsan)

Auteurs

Laila Burla, Obsan

Jasmine Rüfenacht, Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Remerciements

Nous tenons à remercier en particulier Brigitte Hofer (SEFRI) et Urs Sieber (OdASanté) pour leur analyse critique de ce travail.

Référence bibliographique

Burla, L. & Rüfenacht, J. (2013). *Formation en médecine humaine et dans les professions des soins et de l'accompagnement* (Obsan Bulletin 2/2013). Neuchâtel: Observatoire suisse de la santé.

Renseignements/informations

Observatoire suisse de la santé

Espace de l'Europe 10

CH-2010 Neuchâtel

Tél. 032 713 60 45

E-mail: obsan@bfs.admin.ch

Internet: www.obsan.ch

Graphisme/Layout

DIAM, Prepress/Print, OFS

Commande

Tél. 032 713 60 60 / Fax 032 713 60 61

E-mail: order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 1034-1302

Cette publication est également disponible en allemand (numéro de commande: 1033-1302)

Téléchargement du fichier PDF

www.obsan.ch → Publications

© Obsan 2013



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren
CDS Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Département fédéral de l'intérieur DFI
Dipartimento federale dell'interno DFI



Das Schweizerische Gesundheitsobservatorium (Obsan) ist eine gemeinsame Institution von Bund und Kantonen.
L'Observatoire suisse de la santé (Obsan) est une institution commune de la Confédération et des cantons.
L'Osservatorio svizzero della salute (Obsan) è un'istituzione comune della Confederazione e dei Cantoni.